je reconnois avoir reçu la somme de cinq cent livres
a moy accordée par délibération de mgr le chancelier,
du ministre et de mr le Pr chirurgien du Roy comme
tresorier de l'academie Royal de chirurgie et pour
l'année mil sept cent cinquante sept a Paris ce 9e
janvier mil sept cent cinquante huit Coubarz

xvj cotte Lix

XV
1314

on me retient tous les ans 4# 8s pour le sac au
tresor Royal et on me donne des lots sur lesquels
je perdt beaucoup

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
ô H

ARC 11
d. 79
n° 37